

Questions d'actualité Conseil communal du 28 septembre 2020

1. Aire d'accueil pour motor-homes à Barvaux (ancienne piscine)

J'ai pu constater la fermeture de l'aire d'accueil pour motor-homes de Barvaux, largement subventionnée par le Commissariat Général au Tourisme de Wallonie.

- 1. Pouvez-vous m'en donner la raison?
- 2. Ne croyez-vous pas que l'endroit d'implantation, loin de toute surveillance, est mal choisi ?
- 2. Comment résoudre ce manque de surveillance ?

Réponse :

- Reconnaissent que l'endroit manque de surveillance (c'était pourtant un critère pour obtenir la subvention);
- Forte fréquentation par mes gens du voyage stationnaires (rapport fait par un motorhomiste);
- Club-House du Club de Tennis vandalisé, avec vol de TV...revendue quelques jours plus tard ;
- Projet de gestion à distance par une société privée.

Remarque perso:

A l'origine du problème : non respect des dispositions régionales en matière d'implantation d'aires d'accueil pour motor-homes. En effet :

- 1. le terrain devait s'implanter dans un lieu bénéficiant d'une surveillance facile (Maison communale, Police, autre terrain de camping,...);
- 2. le nombre d'emplacement devait être limité à 10.

Ces aspect du règlement « Aires d'accueil pour motor-homes » n'a pas été respecté volontairement. Et la faiblesse de l'administration accordant la subvention pour cet endroit (Commissariat Général au Tourisme wallon) est problématique.

2. Pollution du Ruisseau du Vieux Fourneau

A plusieurs moment de l'été, j'ai été prévenu de la pollution du Ruisseau de Vieux Fourneau, qui traverse le hameau de Grand Bru, passe derrière le terrain de campement de Grand Bru, pour se jeter dans l'Aisne plus loin.

Je sais que vous êtes intervenu, ainsi que le DNF.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations?

Réponse :

- La pollution venait du terrain de camping : un trop plein de citerne a cédé et s'est déversé dans la rivière ;
- Ajouté au faible débit d'eau et la chaleur, cela a créé une pollution, mais pas importante (selon le Bourgmestre)
- Cause de la pollution : non fermeture du camping et absence d'une station d'épuration.

3. Aire de campement de Grand Bru (= camping) - Terrain en infraction caractérisée : absence de station d'épuration.

C'est volontairement que je n'utilise pas les termes « Terrain de camping » pour le terrain non autorisé, mais pire, **non détenteur d'un permis d'exploiter.**

Par ailleurs, ce terrain fait l'objet d'un Arrêté du Bourgmestre de fermeture, daté du 11 iuillet.

Un accord pour évacuer les eaux grises par camion tout au long de l'été <u>semble</u> avoir été convenu avec le Bourgmestre.

Tout l'été, le terrain à fonctionné et a accueilli de très nombreux touristes.

Pouvez-vous me donner plus d'explications?

Réponse :

- vu les efforts d'aménagement, la Police a été invitée à ne pas fermer le camping accueillant 400 campeurs ;
- la fermeture sera effective au 1er octobre, suite à une réunion avec toutes les administrations concernées ;
- Maintenir la pression pour l'installation (obligatoire) la station d'épuration, à charge du propriétaire, et imposée par la réglementation environnementale (permis d'exploiter).

Remarque perso:

- dossier à suivre de près.
- cause de plusieurs pollutions, que le Bourgmestre minimise. Chaque pollution est une pollution de trop.
- camping géré par des personnes peu soucieuses du droit wallon, qui connaissent leur situation illégale, et profitent de la situation en jouant sur le laxisme administratif depuis...30 ans. Ce camping doit se mettre en ordre. Espérons que cette fois-ci le processus aboutira.

4. Barvaux / Bomal - Chancre des anciennes serres à champignons.

A proximité du croisement de la roue de l'Abbé Deldef et de la rue Petit Barvaux, en descendant vers Bomal, vous avez sur votre g-droite les serres et bâtiments d'une anciennes ferme à champignons.

Les serres sont en cours de démolition depuis longtemps, et constituent désormais un chancre.

Je propose que la commune intervienne pour faire avancer et terminer ces démolitions, afin que le terrain revienne dans son « pristin état » (état initial).

Réponse :

Situation due à des dégâts exceptionnels : victimes de circonstances météorologiques et de difficultés administratives qui n'ont pas conduit à un dédommagement.

5. Barvaux - Machine à Pizza à la Station Total (Noirhomme)

J'ai été surpris d'apprendre que le Collège avait accordé un permis pour le placement d'une « machine à pizza » à la station Noirhomme à Barvaux. Est-ce une façon de soutenir l'emploi ?

Réponse : ces pizza seront fabriquées par des personnes qui cherchent à se loger dans la commune. Et la machine rapportera une location à la station. Une autre façon de la soutenir.

Remarque perso : une pizzeria soutient aussi l'emploi. Et c'est plus sympa qu'une machine.

Je vous remercie.

Eric JurdantConseiller communale
28 septembre 2020